

# pour chaque enfant, les mêmes droits, les mêmes chances

## 1989 Convention internationale des droits de l'enfant

Le 20 novembre 1989, les dirigeants de la planète s'engagent à construire un monde digne des enfants: la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est adoptée à l'unanimité par l'ONU. Pour la première fois de l'Histoire, un texte international reconnaît les moins de 18 ans comme des citoyens à part entière, porteurs de droits sociaux, économiques, civils, culturels et politiques. Le consensus est inédit: avec 195 États, c'est le traité relatif aux droits humains le plus largement ratifié. **Leur promesse: faire tout ce qui est en leur pouvoir pour affirmer, protéger et promouvoir les droits des enfants** – à survivre et se développer, à apprendre, à s'épanouir et à faire entendre leurs voix.

## Aujourd'hui, cette promesse doit être renouvelée

Les mutations du monde – essor des technologies numériques, changements climatiques, guerres longues et migrations massives – impactent particulièrement les enfants. Nouvelles menaces, nouvelles opportunités: tournons-nous vers l'enfance et **engageons-nous à prendre des mesures concrètes pour protéger et promouvoir les droits de chaque enfant, pour aujourd'hui et pour demain.**

# pour chaque enfant, une bonne santé



## NOTRE DÉFI

# Sauver tous les nouveaux-nés

Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont décisifs pour qu'il grandisse en bonne santé. C'est une formidable fenêtre d'action durant laquelle l'impact des interventions de santé est maximal. Tous les bébés doivent avoir une chance de vivre.

« Chaque enfant a droit  
à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur  
état de santé possible. »

Articles 24, 25, 26  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

# pour chaque enfant, une Terre préservée



NOTRE DÉFI

## Réduire la pollution de l'air

Les enfants sont particulièrement vulnérables face à la pollution atmosphérique, en raison de leur physiologie. Les protéger exige des mesures pour réduire la pollution, diminuer l'exposition des enfants à celle-ci et mieux la surveiller.

« Chaque enfant a un droit inhérent à la vie, et l'État a l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant compte tenu des risques de pollution du milieu naturel. »

Articles 6, 24  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

# pour chaque enfant, grandir en sécurité



## NOTRE DÉFI Non au mariage des enfants

Toutes les deux secondes dans le monde, une jeune fille est mariée contre son gré. Face au mariage des enfants, ne nous taisons pas !

« Les enfants ont le droit de grandir dans un environnement qui leur garantit la protection. »

Articles 19, 22, 32 à 40  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

# pour chaque enfant, l'école



NOTRE DÉFI

## Toutes les filles à l'école

L'accès à l'enseignement secondaire des filles est un combat, le combat pour un avenir meilleur: c'est la possibilité d'améliorer leur vie, de contribuer à la santé, à la sécurité et à la prospérité de leurs familles, de leurs communautés et du monde en général.

« Sur la base de l'égalité des chances, l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit, l'enseignement secondaire accessible à tous, dans le respect de la dignité de l'enfant. »

Articles 28, 29  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

# pour chaque enfant, un monde juste



NOTRE DÉFI

## Atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable d'ici 2030

Adoptés en 2015 par 193 pays, les ODD concernent les pays pauvres comme les pays riches et ont pour ambition de mettre fin à la grande pauvreté, faire face aux défis climatiques et lutter contre toutes les formes d'inégalités.

Plus d'un quart de la population mondiale est âgé de moins de 14 ans. La jeunesse doit être sensibilisée, mais surtout devenir un acteur à part entière dans la réalisation de ces objectifs.

# pour chaque enfant, une voix



## NOTRE DÉFI

# Rendre internet accessible et sûr

La participation, c'est la possibilité qu'ont les enfants et les jeunes d'exprimer leurs opinions sur les sujets qui les concernent, dans le respect des autres.

Vivre dans un monde connecté leur offre de formidables opportunités de se faire entendre et nous devons pour cela leur offrir un cadre protecteur.

« Chaque enfant a le droit, dans toute question le concernant, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération. »

Articles 12, 13, 14, 15  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

# pour chaque enfant, une identité



**NOTRE DÉFI**

## Un acte de naissance pour tous

Être enregistré à la naissance est le premier des droits civils parce qu'il atteste de l'existence et de l'identité d'un enfant, lui ouvrant ainsi l'accès aux autres droits. Nous devons rendre systématique et faciliter cet acte administratif grâce à des solutions innovantes.

« Chaque enfant a le droit  
à un nom à la naissance et a le droit d'acquérir  
une nationalité. »

**Article 7**  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

# pour chaque enfant, de l'eau potable



## NOTRE DÉFI 20 litres d'eau par jour et par enfant

Avoir accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène à domicile est un droit, pas un privilège. Procurer à chaque enfant au minimum 20 litres d'eau par jour et une source d'eau se trouvant à moins d'1 km de son domicile est une priorité.

« Chaque enfant a le droit d'être protégé et soigné des maladies, de boire et de manger suffisamment pour grandir en bonne santé. »

**Article 24**  
Convention internationale  
des droits de l'enfant

# UNICEF, pour chaque enfant

## Imaginez un monde...

... où chaque enfant a un endroit décent où dormir, suffisamment à manger, une salle de classe, et une santé lui permettant d'apprendre, de se développer et de s'épanouir. Imaginez un monde où tous les enfants ont la possibilité de réaliser leur potentiel, et où les droits de chacun sont respectés.

## Ce monde est possible.

Ensemble, continuons le combat pour que les droits de chaque enfant soient respectés, partout, tout le temps.

**Avec UNICEF,  
donnons un avenir  
aux enfants**

© UNICEF/UNI180205/Gilberton VII Photo. Conception et réalisation despetits.net + paulmechallard.net  
UNICEF France - Comité français pour l'UNICEF - Association à 1901 reconnue d'utilité publique

unicef   
pour chaque enfant



**CIDE30** ANS  
CONVENTION INTERNATIONALE  
DES DROITS DE L'ENFANT